

#### Art. 10 : PRIX ET COUPES

Une coupe sera remise à chaque concurrent présent à la remise des prix (coupes non cumulables). La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b>SCRATCH</b>	
1 <sup>er</sup>	150 € en chèque ou lot de même valeur
<b>CLASSE</b>	
1 <sup>er</sup>	50 € en chèque ou lot de même valeur

#### CLASSEMENT FEMININ

1<sup>re</sup> : 1 coupe

**Les prix sont non cumulables.**

**Prix complémentaires :** Une coupe sera remise à chaque Commissaire présent lors de la remise des prix.

#### Art. 11 : REMISE DES PRIX

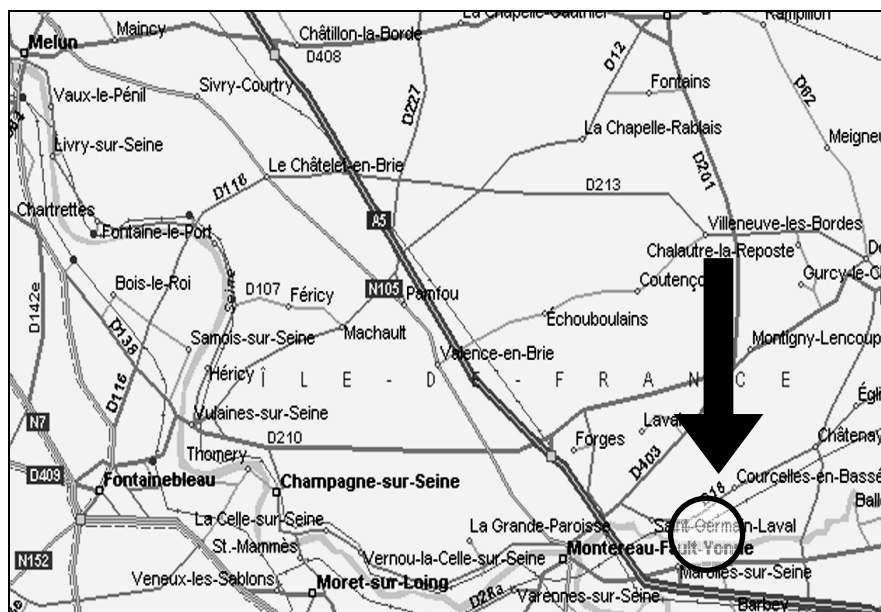
La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'ouverture du parc fermé en haut de la côte.

#### Art. 12 : DOPAGE

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

#### Art. 13 : MESURES GENERALES

Voir réglementation standard des Courses de Côte



# 22<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE REGIONALE DE TRECHY ST-GERMAIN-LAVAL-COURCELLES EN BASSEE COUPE DE France DE LA MONTAGNE 18 Septembre 2016

## REGLEMENT PARTICULIER PROVISOIRE

Une organisation  
**ASA MELUN**



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



COMITÉ NATIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE L'ILE DE FRANCE



En partenariat avec :

**La Ville de MELUN  
La Commune de ST-GERMAIN-LAVAL  
La Commune de COURCELLES EN BASSEE**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'Association Sportive Automobile de MELUN, organise le 18 Septembre 2016, une épreuve régionale automobile de course de côte dénommée :

**21<sup>ème</sup> Course de Côte régionale de Tréchy – Saint Germain Laval – Courcelles en Bassée**

Cette épreuve compte, pour la **COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2017 – coef. 1**

Le présent règlement a été approuvé par le **Comité Régional du Sport Automobile d'Ile de France** sous le **XXXXXXXX** et enregistré à la **XXXXXXXXXX** sous le permis d'organisation

## Art. 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 **Officiels** : Sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence 2016 le jour de l'épreuve.

FONCTION	NOM	LICENCE
<b>Président du Collège des Commissaires sportifs</b>	DREAU Philippe	<b>2281 - 0420</b>
<b>Commissaires sportifs</b>	GREUET Gilles	<b>2653 - 1429</b>
	PENICHOT Daniel	<b>14887 - 1438</b>
	DREAU Brigitte	<b>2282 - 0420</b>
<b>Directeur de Course</b>	JUGNIOT Joël	<b>6813 - 0419</b>
<b>Directeur de Course adjoint</b>	En cours	
	<b>Responsable</b> : TENA Emile	<b>124058 - 0305</b>
<b>Commissaires techniques</b>		
	CHARBONNEAU Marc	<b>47435 - 0203</b>
<b>Médecin responsable</b>	GODCHAUX Sylvain	<b>204570 - 1412</b>
<b>Chargé de la mise en place des moyens</b>	ZYLA Jean Michel	<b>8240 - 1412</b>
<b>Chargé des relations avec les concurrents</b>	PENICHOT Daniel	<b>14887 - 1438</b>
<b>Chargé des Commissaires de route</b>	COLLET Jean Louis	<b>235850 - 1412</b>
<b>Chronométreurs</b>	DURAND Jean Paul	<b>27683 - 0503</b>
<b>Chronométreurs</b>		

1.2 **Calendrier et horaires** :

Clôture des engagements.....	13/09/2016	à MINUIT
Publication de la liste des engagés.....	16/09/2016	
Vérifications administratives.....	17/09/2016	15h00 à 18h00
	18/09/2016	07h00 à 09h00
Vérifications techniques.....	17/09/2016	15h00 à 18h00
	18/09/2016	07h00 à 09h00
Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais Lieu : Départ de la côte.....	18/09/2016	09h10
Essais chronométrés.....	18/09/2016	09h15 à 10h30
Liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Lieu : Départ de la côte.....	18/09/2016	10h40

- 1<sup>ère</sup> montée : de 10h45 à 12h00 (sauf incident).
- 2<sup>e</sup> montée : de 13h30 à 14h45 (sauf incident).
- 3<sup>e</sup> montée : de 15h00 à 16h15 (sauf incident).
- 4<sup>e</sup> montée : de 16h30 à 17h45 (sauf incident).

(La 4<sup>e</sup> montée, en fonction du déroulement de l'épreuve.)

- Briefing des pilotes le 18/09/16 à 09h00 sur la ligne de départ -
- Briefing des commissaires le 18/09/16 à 08h00 au PC course sur la ligne de départ RD 18

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.**

- Affichage des résultats provisoires : **30mn après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : départ de la Côte**
- Réunions du collège des commissaires sportifs : **Séances permanentes**

**1.3 : Vérifications :**

- Vérifications administratives : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/2016 de 15h00 à 18h00 et au départ le 18/09/2016 de 07h00 à 09h00.

- Vérifications techniques : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/2016 de 15h00 à 18h00 et au départ le 18/09/2016 de 07h00 à 09h00.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au

. Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 Euros TTC**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation, le passeport technique et le titre de circulation de leur voiture. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit à 09h00 pour les vérifications administratives et 09h30 pour les vérifications techniques.

Pesage des voitures : Départ de la Côte. Modalités : voir réglementation standard.

**1.4 : Dispositions particulières :**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

**Art. 2 : ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

**Art. 3 : CONCURRENTS ET PILOTES**

**Demande d'engagement : ASA MELUN Tél. : 01 64 79 08 63 - [legabubel2@wanadoo.fr](mailto:legabubel2@wanadoo.fr) ou téléchargeable sur [www.asamelun.com](http://www.asamelun.com)** Elles sont reçues à partir de la parution du présent règlement particulier. Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à **cent quarante euros (140 €)** avec la publicité ou **deux cent quatre vingt euros (280 €)** sans la publicité, et adressée à :

**Responsable des engagements : M. Jacques Martin 2, rue de la procession 77390 CHAMPDEUIL. Tél : 06 61 90 85 08**

Clôture des engagements : le **MARDI 13 SEPTEMBRE 2016 à MINUIT.**

**Si, à la date du MARDI 13 SEPTEMBRE 2016, le nombre d'engagements est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents.**

**FORFAIT** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou mail, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

## Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de voitures admises est limité à 100. La répartition des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante : **N - FN - A - FA - FC - F2000 - CNF - CM - CN - D/E - GT DE SERIE.**

Seront confondus les groupes suivants : **N et FN - A et FA - FC et F2000 - CM et CN - D/E**

Aucun changement de groupe ne sera admis après la clôture des engagements sauf en cas de décision du Collège des Commissaires Sportifs. Tous les Groupes doivent respecter la réglementation fédérale.

**REPARTITION DES CLASSES** : voir réglementation standard.

La double monte est autorisée. Un conducteur ne pourra utiliser en courses deux voitures différentes même dans deux groupes différents.

**4.2 Carburant – Pneumatiques - Equipement** :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Tous les moyens de chauffe de pneus sont interdits.

**4.2.7 Echappement** :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

**4.3 Numéro de course** :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

**4.4 Mesures et dispositifs de sécurité** :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

**Art. 5 : PUBLICITE**

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

## Art. 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1 Parcours** :

**La course de côte de TRECHY a le parcours suivant :**

- Départ sur la RD18.

- Arrivée sur la RD29.

- Pente moyenne de 5.6 %

- Longueur du parcours de 1,5 km et se déroulant en 4 montées / manches si le temps le permet.

- Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe dans l'ordre de passage des groupes suivants : **F2000/FC, N/FN, A/FA, GT de série, CNF, CN, CM, D/E** et dans l'ordre décroissant des numéros.

- Modalité de retour au départ : en convoi par la route de course.

**6.2 Route de Course** :

L'accès au départ se fait par la RD18

**6.3 File de départ** : Sur la RD18

**Rappel** : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard dix minutes avant leur heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

**6.4 Signalisation** :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

**6.5 Parc concurrents** :

Accessible du 17/09/2016 à 16h00 au 18/09/2016 à 20h00, sur la RD18.

**6.6 Parc fermé final** :

Le parc fermé obligatoire a l'issue de l'épreuve (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés, sera situé entre le 1<sup>er</sup> virage et la "paraboloque" sur une file pour assurer le libre passage des véhicules de secours et d'organisation.

**6.7 Tableaux d'affichage officiels**

- Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course : au parc départ.

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

**6.8 Centre de Secours : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, Tél : 01 64 31 64 31.**

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra, à partir de 07h00, au Départ de la Côte. Tél : 06 08 26 71 90

## Art. 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Procédure du départ par FEUX

- Un briefing des pilotes se tiendra à 09h00 sur la ligne de départ.

- Parc de départ : RD18

- Parc d'arrivée : Haut de la côte RD29

## Art. 8 : PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

## Art. 9 : CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les classements seront affichés à 19h00 à l'arrivée de la Côte et seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général Scratch

- 1 Classement pour chacun des groupes { En cas d'ex-æquo : voir réglementation standard

- 1 Classement par classe {

- 1 Classement féminin {